

1 Contexte

Le projet déposé devant le jury international mentionnait plusieurs types d'actions stratégiques à mettre en place de manière volontariste par le consortium, dont un programme d'attractivité.

Compte-tenu du calendrier d'évaluation à mi-parcours de MUSE, nous n'avons pas pu lancer de programme d'attractivité dans la forme prévue initialement, notamment via une modalité de type *Tenure Track* qui engage les établissements sur le long-terme, et avons privilégié au cours de la première phase le soutien aux lauréats du programme national MoPGA (Make our Planet Great Again). Ainsi 5 chercheurs, junior ou sénior, ont été accueillis au sein des unités de recherche du périmètre MUSE.

Suite à l'évaluation favorable intervenue en décembre 2019, le Board MUSE a décidé la mise en place d'un programme d'attractivité.

Aussi, pour répondre aux objectifs affichés de renforcer l'excellence du positionnement scientifique à l'international et de l'attractivité du site de Montpellier, l'I-SITE « Montpellier Université d'Excellence » met en place un programme « Attractivité MUSE ».

Il s'agit de renforcer ainsi notre capacité à accueillir au sein des structures de recherche du périmètre MUSE, des scientifiques extérieur.e.s au site, et pour ce faire, l'I-SITE MUSE réserve 1 800 K€ au titre des soutiens disponibles pour la phase 2 du déploiement de MUSE, pour des soutiens qui pourront prendre diverses formes afin de s'adapter le plus efficacement et précisément aux opportunités d'accueil d'enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s.

2 Démarche

Les « chaires d'attractivité » financées par ce programme ont pour objectif de favoriser l'accueil de candidat.e.s externes au site, accueillis au sein des établissements partenaires de l'I-SITE MUSE, en vue le cas échéant de l'obtention d'un poste statutaire d'enseignant.e-chercheur.e ou de chercheur.e. Les profils recherchés sont soit des seniors dont l'excellence scientifique et/ou la renommée internationale est établie, soit des juniors présentant un fort potentiel scientifique.

Les dossiers seront proposés par les établissements impliqués par l'accueil sur le site, et chaque proposition sera jugée sur l'excellence du parcours du/de la candidat.e, sa capacité à prendre rapidement des responsabilités scientifiques et sur l'intérêt stratégique ou structurant du projet pour l'Université de Montpellier et ses partenaires de l'I-SITE MUSE.

Chaque chaire, d'une durée de 3 ans au plus (et dans la limite des dates d'éligibilité des dépenses I-SITE), sera dédiée à l'accueil du/de la candidat.e, à sa rémunération et/ou à son environnement contribuant la mise en œuvre de son projet de recherche.

Les thématiques scientifiques prioritaires inscrites dans le projet de l'I-SITE MUSE sont fortement privilégiées sans exclusive cependant.

Types de chaires

Deux types de chaires sont ouvertes :

→ **Chaire junior**, dotée jusqu'à 300 k€, pour des candidat.e.s ayant obtenu leur doctorat depuis 10 ans au maximum ; les objectifs d'une « chaire junior » sont de :

- permettre à travers le projet scientifique du/de la lauréat.e, de développer une thématique originale pouvant amener la création d'une jeune équipe prometteuse intégrée aux unités de recherche existantes dans le périmètre MUSE ;
- accroître les capacités de recherche des unités par un apport de compétences nouvelles jugées particulièrement stratégiques.

Ce programme « chaire junior » est donc destiné à des jeunes scientifiques en mobilité entrante, ayant déjà démontré une capacité à encadrer une équipe de recherche au plus haut niveau. Seront considérées avec une attention particulière les propositions portant sur les priorités scientifiques de l'I-SITE MUSE ou à leur interface. Les candidatures apportant de nouvelles compétences pour la structuration de domaines émergents sont également encouragées.

Les chercheur.e.s préparant des candidatures pour des postes permanents dans l'un des établissements partenaires de l'I-SITE MUSE au cours des campagnes de recrutement de l'année en cours ou de l'année suivante sont éligibles à ce programme de financement. Les candidat.e.s retenus sont également invité.e.s à déposer des demandes de financement dans d'autres cadres nationaux et internationaux (ERC, ANR JCJC, ATIP-Avenir, etc.), compatibles et cumulables avec ces chaires de recherche.

→ **Chaire sénior**, dotée jusqu'à 500 k€, pour des scientifiques ayant obtenu leur doctorat depuis plus de 10 ans. Ces chaires visent donc à soutenir l'arrivée de chercheurs confirmés, à l'excellence scientifique établie et à la carrière résolument internationale, susceptibles de développer sur le site montpelliérain des projets structurants.

Pour les deux types de chaires et étant donné l'importance de l'engagement sur le long-terme des établissements du Consortium, un adossement fort du candidat et de son projet à une des unités de recherche du périmètre MUSE est requis. En ce sens, le dossier de demande de soutien sera déposé par un ou plusieurs établissements tutelles de l'unité impliquée, en tant qu'établissement « porteur » de l'accueil.

Durée

Ces chaires sont financées pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans.

Financement

Le montant du financement peut inclure la rémunération du bénéficiaire de la chaire et les dépenses liées à l'installation et aux frais de fonctionnement d'un projet de recherche (salaire d'un post-doctorant ou d'un ingénieur ou technicien, achat de petit équipement, consommable de laboratoire, etc.). Trois modalités d'accompagnement peuvent être envisagées autour de ce programme d'attractivité :

1. la chaire abonde financièrement en environnant la prise de poste d'un.e enseignant.e-chercheur.e ou chercheur.e accueilli par un des établissements du Consortium MUSE.
2. la chaire permet un recrutement initial en CDD ou, exceptionnellement et au cas par cas, sur une autre possibilité administrative de prise en charge de la masse salariale du lauréat (de type tenure track), pour une période ne dépassant pas 3 ans. Avant la fin de cette période, l'Université de Montpellier ou l'un des établissements partenaires de l'I-SITE accompagne le/la lauréat.e pour la candidature à un poste statutaire, l'obtention d'un CDI sur la thématique de la chaire, ou toute autre forme de pérennisation du poste.
3. la chaire est attribuée à un.e chercheur.e ou enseignant.e-chercheur.e déjà statutaire dans un organisme de recherche ou établissement d'enseignement supérieur français et effectuant une mobilité dans une unité de recherche rattachée à l'Université de Montpellier pour un projet structurant.

Formalités de dépôt de dossier

Les dossiers seront déposés « au fil de l'eau » auprès de la direction de l'I-SITE MUSE, par l'établissement « porteur » de l'accueil, en étroite collaboration et avec l'accord des autres tutelles de l'UMR impliquée. Chaque dossier comportera :

- description du projet scientifique et ses perspectives à moyen et long terme ;
- profil du candidat via un CV complet et un argumentaire permettant de démontrer la capacité à développer une thématique propre et éventuellement à prendre en charge une jeune équipe d'avenir (exemple ATIP-AVENIR...), le potentiel à obtenir une reconnaissance internationale (de type bourse ERC junior, ...), ou la capacité à porter un projet structurant ;
- demande motivée du Directeur d'unité d'accueil présentant l'intérêt du projet et son inscription dans une vision à long-terme de développement de l'unité, le potentiel de pérennisation du poste et de l'équipe en fin de projet ;
- demande chiffrée des besoins d'accompagnement financier sur trois ans maximum, indiquant les autres financements déjà disponibles ou en cours de dépôt/instruction.

La validation des dossiers soutenus se réalise par le comité de pilotage de l'I-SITE MUSE (Board), sur les éléments d'appréciation que sont la qualité et le potentiel scientifique du candidat et du projet, la cohérence du projet avec la stratégie scientifique du site, ou encore l'enjeu stratégique de l'accueil pour les établissements partenaires de l'I-SITE MUSE, en vue de renforcer l'attractivité et le rayonnement scientifique à l'international du site.